

## **ANNEXE COMPTABLE 2012**

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 840 919,32 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un excédent comptable de 2 366,42 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices,

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles :	30 ans
- Agencements :	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier :	10 ans
- Matériel informatique :	3 ans

#### **1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la moins-value latente globale existant au 31 décembre 2012 s'élève à 176,12 €

#### **1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2012, ce poste se monte à 144 489,49 €.

#### **1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES**

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

#### **1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (*art 200 du CGI*). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2012, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais annexes (*péages, repas...justifiés sur factures*) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 776 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 484 907 € (448 044 € au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 38 683 € au titre des autres frais engagés et non remboursés).

## 2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### 2-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2012
<b>Terrains</b>	<b>45 734,71</b>			<b>45 734,71</b>
<b>Immeubles</b>	<b>169 310,48</b>	<b>90 000,00</b>		<b>259 310,48</b>
<b>Agencements</b>	<b>57 824,24</b>			<b>57 824,24</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>19 733,68</b>	<b>3 573,02</b>	<b>549,00</b>	<b>22 757,70</b>
<b>Mobilier Matériel de Bureau</b>	<b>21 884,24</b>			<b>21 884,24</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>314 487,35</u></b>	<b><u>93 573,02</u></b>	<b><u>549,00</u></b>	<b><u>407 511,37</u></b>

Comme indiqué dans le rapport financier de l'exercice 2011, l'exercice comptable 2012 a enregistré une augmentation importante (90 K€) des immeubles liée au retour dans le patrimoine immobilier de l'ANVP de l'immeuble de Lyon (cf détail au § 4-5).

### 2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2012
<b>Immeubles</b>	<b>85 419,64</b>	<b>8 602,56</b>		<b>94 022,20</b>
<b>Agencements</b>	<b>46 647,73</b>	<b>2 449,98</b>		<b>49 097,71</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>18 504,91</b>	<b>1 580,55</b>	<b>549,00</b>	<b>19 536,46</b>
<b>Mobilier Matériel de Bureau</b>	<b>20 973,97</b>	<b>101,61</b>		<b>21 075,58</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>171 546,25</u></b>	<b><u>12 734,70</u></b>	<b><u>549,00</u></b>	<b><u>183 731,95</u></b>

## 2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2012
<b>Fonds associatif</b>	<b>325 412,49</b>	<b>90 000,00</b>		<b>415 412,49</b>
<b>Réserve statutaire</b>	<b>18 550,76</b>			<b>18 550,76</b>
<b>Réserve de trésorerie</b>	<b>54 258,41</b>			<b>54 258,41</b>
<b>Réserve facultative</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Subventions et dons pour investissement</b>	<b>157 136,96</b>			<b>157 136,96</b>
<b>RAN</b>	<b>-53 775,18</b>	<b>40 752,69</b>		<b>-13 022,49</b>
<b>Résultat</b>	<b>+40 752,69</b>	<b>2 366,42</b>	<b>40 752,69</b>	<b>2 366,42</b>
<b>Total</b>	<b>542 336,13</b>	<b>133 119,11</b>	<b>40 752,69</b>	<b>634 702,55</b>

### 2 - 4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an à l'exception de la créance sur Emmaüs Wambrechies, dont le remboursement est fonction des loyers encaissés par l'acquéreur et peut se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2015.

### 2 - 5 FONDS DEDIES

**Fonds Azérad** : Le solde non utilisé (60 149,96€) à fin 2012 du don exceptionnel du Dr Azérad reçu en 2007, a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (*financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants*).

En 2012, ce fonds a été utilisé à hauteur de 6 969,63€.

**Fonds Lille** : Le fonds dédié créé en 2011 par la section de Lille (rendu possible par la vente de l'immeuble de Tourcoing) pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées, a été utilisé en 2012 à hauteur de 3 775,00 €.

Le solde non utilisé à fin 2012 est de 101 225,00 €.

## 3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2012

	Produits	Charges	Résultat
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>366 511,31</b>	<b>368 010,68</b>	<b>-1 499,37</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 728,42</b>		<b>5 728,42</b>
<b>Résultat Courant</b>	<b>372 239,73</b>	<b>368 010,68</b>	<b>4 229,05</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>75,04</b>	<b>1 937,67</b>	<b>-1 862,63</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>372 314,77</b>	<b>369 948,35</b>	<b>2 366,42</b>

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein au 31 décembre ont été de 2 en 2011 et 3 en 2012.

#### **4 - 2 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

La créance sur Emmaüs Logement Wambrechies de 150 000 € à l'origine, et d'un montant de 145 331,43 € au 31 décembre 2012, est garantie par l'inscription sur le bien cédé d'un privilège spécial au profit de l'ANVP.

#### **4 - 3 PROVISION POUR CHARGES**

Néant

#### **4 - 4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs :

- Temps passé par une adhérente pour l'émission et la gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2 800 € pour 2012.
- Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariés du siège estimé à 2 200 € pour 2012.
- Temps passé par 7 bénévoles pour la récupération, la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections estimé à 15 000 € pour 2012.

#### **4-5 RETOUR DE L'IMMEUBLE DE LYON DANS LE PATRIMOINE DE L'ANVP.**

En 1981, l'ANVP était propriétaire d'un local (*2 pièces en rez-de-chaussée pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>*) situé au 68 cours Suchet, à proximité immédiate des maisons d'arrêt St Paul et St Joseph (*quartier de la gare de Lyon-Perrache*) utilisé par la section de Lyon pour l'accueil des familles en attente de parloir sous la dénomination « centre San Marco ».

En 1999, le souhait a été émis (*à la fois au niveau local et au niveau national*) de scinder juridiquement l'activité ANVP « visite de personnes détenues » et l'activité « accueil familles » très dynamique et importante sur Lyon (allant au-delà de l'accueil famille proprement dit).

L'association San Marco créée à cet effet, a donc poursuivi l'activité d'accueil famille précédemment gérée par l'ANVP et, en application de la décision de l'assemblée générale de l'ANVP du 14 mai 1999, la propriété de ce local (*avec ses agencements et installations*) ainsi que la trésorerie nécessaire à cette activité, ont fait l'objet d'un apport partiel d'actif au profit de l'association San Marco par acte notarié signé le 7 décembre 1999 entre l'ANVP et l'association San Marco (ASM)

Cet acte instituait un « droit de retour » rendant obligatoire le retour de cet immeuble dans le patrimoine de l'ANVP si le local cessait d'être utilisé pour l'accueil des familles de détenus.

En 2009, les deux maisons d'arrêt ont été désaffectées suite à la construction du centre pénitentiaire de Corbas et d'un local d'accueil familles (*passage obligé des familles avant l'entrée en détention*).

La clause de « droit de retour » a été appliquée et concrétisée par un acte notarié de transfert de propriété à l'ANVP signé le 5 janvier 2012 entre l'association San Marco et l'ANVP.

Le bien a été inscrit dans le patrimoine de l'association pour une valeur de 90 000 €, correspondant à la base de calcul des droits de mutation et à la valeur actuelle du bien.

La contrepartie a été inscrite dans les fonds propres de l'association.

Ce local qui, à terme, n'a pas vocation à rester dans le patrimoine de l'ANVP (*pour les mêmes raisons qui ont motivé la vente de la maison de Tourcoing*) est actuellement utilisé et entretenu par l'association San Marco en application d'une convention de mise à disposition gratuite signée entre les deux associations.